



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 MAI 2015

Date de la convocation : 4 mai 2015

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Mr Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Jean Louis d'ANGLADE (Suppléant), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Bernard LAVIE COMBOT (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Pierre Emmanuel MARTINEZ (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20150520-018
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20150520-018
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

VU l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDÉRANT qu'en M4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

CONSIDÉRANT le vote du Compte Administratif 2014 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques » par délibération en date du 20 mai 2015,

CONSIDÉRANT que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDÉRANT l'affectation proposée ci-dessous :

Résultat de la section d'exploitation à affecter		
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	11 498,28 €
(A2)	déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de clôture de la section d'investissement	excédent	
	déficit	-1 389,00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €
Affectation du résultat de la section d'exploitation		
En couverture du besoin réel de financement (B)		1 389,00 €
(recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve pour couverture des RAR		0,00 €
(recette budgétaire au compte R 1068)		
	SOUS-TOTAL (R 1068)	1 389,00 €
En excédent reporté à la section d'exploitation ,		10 109,28 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		
	TOTAL (A1)	11 498,28 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat repris au budget primitif 2015

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
	10 109,28 euros	1 389 euros	1 389 euros

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

**DÉLIBÉRATION N°20150520-018
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver la reprise des résultats 2014 du Budget annexe «Prestation de Services Numériques» telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mai 2015

Pour expédition conforme,

Monsieur le Président

Pierre DUCOUT

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr